



RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi



COMMISSION ÉLECTORALE
NATIONALE AUTONOME
(CENA)

COMMUNIQUÉ DE LA CENA

Les cartes d'électeur issues de la dernière révision exceptionnelle des listes électorales, envoyées aux autorités administratives locales (Préfets et Sous-préfets), sont disponibles auprès des commissions de distribution installées dans les différentes communes du pays.

Les informations communiquées à la CENA par ses représentants sur le terrain révèlent que la distribution desdites cartes, qui a démarré depuis le 8 décembre 2021 sur l'ensemble du territoire national, s'effectue normalement, mais on note un taux de retrait relativement faible.

Face à cette situation, la CENA invite les populations concernées à se mobiliser davantage pour le retrait de leurs cartes, seul document en mesure de leur permettre d'accomplir leur devoir de citoyen à l'occasion des élections territoriales du dimanche 23 janvier 2022.

La CENA tient à préciser qu'à ce stade du processus électoral, et conformément à ses attributions légales, elle procède au contrôle de la distribution de ces cartes d'électeur, en application de l'article L.11 tiret 5 du Code électoral qui dispose : Les attributions de la CENA sont les suivantes : « ...*superviser et contrôler l'impression, la distribution et la conservation des cartes d'électeur ; la CENA est informée de tout le processus d'appel à concurrence et de commande des cartes d'électeur ; un contrôleur, nommé par elle, est présent de droit dans toute commission ou structure chargée de fabriquer, de ventiler et de distribuer des cartes d'électeur...* ».

Fait à Dakar le 23 décembre 2021

LA CENA